



## NEGOCIATIONS DE SALAIRES – 2018

Dixit le cabinet Prospères :  
« *Je ne veux pas vous faire rêver.. !!* »  
C'est réussi...

Lors de la 3<sup>e</sup> réunion de négociations salariales, le cabinet Prospères nous a clairement dit : « **Nous n'acceptons aucune de vos revendications syndicales au vue du contexte économique !** ». Par contre... « **Acceptez nos propositions pour la pérennité de l'entreprise** ».

### Pour tous :

- **Aucune augmentation générale.**

- **Aucune augmentation individuelle (A.I)**, sauf pour les salariés ayant une promotion ou un élargissement de responsabilité. La CGT a demandé si une enveloppe était dédiée à ces A.I... Etonnant... Aucune !

- **Acompte 13e mois**: La direction veut que les syndicats dénoncent l'accord « acompte 13e mois » (40% en juin), afin de l'intégrer au salaire mensuel à partir de juin 2019, pour si on les écoute, toucher de l'intéressement sur cette somme.

Concrètement pour les salariés de la logistique cela donnerait (à temps plein):

Annuellement : 16€ brut par an

Mensuellement : 53€ brut par mois (mais nous n'avons plus 40% de notre salaire en juin)

Et... Si nous avons 8% d'intéressement (ce qui reste hypothétique car cela dépend des résultats) : 105€ brut en plus par an, avec cette augmentation virtuelle de notre salaire mensuel.

*Quid pour les bureaux car Pimkie ne nous a donné aucune info...*

- **Accord d'intéressement**: Proposition d'un accord avec une prime semestrielle. Elle serait calculée en fonction d'un objectif de résultat d'exploitation (- 9 millions d'€ pour Diramode à 30% et + 9 millions d'€ Neuville en Ferrain à 70%), qui serait revu chaque année par avenant.

Objectif (- 9 millions Diramode et + 9 millions PPP) : 8% d'intéressement (= 13<sup>e</sup> mois)

Si - 10 millions Diramode et + 8.5 millions PPP : 2% d'intéressement (= ¼ d'un 13<sup>e</sup> mois)

Si + 1 millions Diramode et + 17 millions PPP : 20% d'intéressement (= Plus d'un 14<sup>e</sup> mois, lol...)

- **Accord de participation**: Avec la vente des 21 magasins et de la Fashion Factory, nous aurons de la participation en juin 2019. Quitte à signer un accord, la CGT revendique une formule dérogatoire pour limiter l'effet des capitaux propres très importants chez P.P.P. La direction réfléchit mais nous annonce déjà que cela impactera l'intéressement. Etonnant, car la participation tombe après le résultat d'exploitation. Nous allons vérifier ce point avec notre expert...

### Pour la logistique :

- **Primes de polyvalence**: La direction Pimkie va proposer un avenant au contrat de travail à tous les salariés ayant cette prime pour l'intégrer au salaire.

### Questions subsidiaires...

La CGT Pimkie a interrogé le cabinet Prospères sur les « bonus » des grands directeurs, qui sont à la Fashion Factory : *Vont-ils, comme l'ensemble des salariés, faire un geste pour « la pérennité de l'entreprise » ?* « Oui, ils garderont leur bonus non plus fixé sur un objectif... Mais sur le résultat..!! ». La bonne blague...

## **La CGT Pimkie**

**Une équipe - Des valeurs et des actes**

**Vous souhaitez prendre contact avec nous,  
voici les coordonnées de vos représentants :**

### **Magasins**

|                  |                |
|------------------|----------------|
| Valérie PRINGUEZ | 06 27 34 81 17 |
| Carole NOCLAIN   | 06 11 57 11 88 |
| Laetitia MASSET  | 07 61 91 22 98 |
| Sandra MORIN     | 06 17 79 60 63 |
| Delphine MONIN   | 06 37 78 47 30 |

### **Site de Neuville en Ferrain**

|                       |                |
|-----------------------|----------------|
| Yasmina LESCOT        | 06 07 89 78 99 |
| Valérie BLONDEL       | 06 28 96 68 83 |
| David THERY           | 06 18 58 02 16 |
| François DOUTRELUIGNE | 06 47 20 53 21 |

**Pour suivre les informations en direct,  
connectez vous sur :**

**Facebook :** La CGT Pimkie

**Site internet :** [www.cgtpimkie.kazeo.com](http://www.cgtpimkie.kazeo.com)